



**ONU HABITAT** Conseil exécutif  
du Programme  
des Nations Unies pour  
les établissements humains

Distr. générale  
25 août 2021

Français  
Original : anglais

---

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains**

**Deuxième session de 2021**

En ligne, 15 et 16 novembre 2021

Point 7 de l'ordre du jour provisoire\*

**Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles  
du Programme des Nations Unies pour les établissements  
humains, y compris la communication d'informations  
sur les activités relatives aux programmes menées par  
le Programme en 2021 et l'exécution des sous-  
programmes, des programmes phares et des activités de  
coopération technique, et une mise à jour sur la réponse  
du Programme à la pandémie de maladie à coronavirus  
(COVID-19)**

**Stratégie de renforcement des capacités d'ONU-Habitat :  
plan de mise en œuvre actualisé pour la période 2021-2024,  
assorti des priorités pour l'année 2022**

**Rapport de la Directrice exécutive**

**I. Introduction**

1. Le présent rapport contient le plan de mise en œuvre actualisé de la stratégie de renforcement des capacités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour la période 2021–2024, assorti des priorités pour l'année 2022. Le plan appuie et met en œuvre la stratégie de renforcement des capacités adoptée par le Conseil exécutif d'ONU-Habitat lors de sa deuxième session de l'année 2020, dans sa décision 2020/5.

2. Il fait le point sur le plan de mise en œuvre précédent, qui avait été présenté au Conseil exécutif à sa deuxième session de l'année 2020 et était axé sur l'année 2021. La présente version est fondée sur les recommandations formulées par la première réunion du Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat en vue d'un examen à mi-parcours de haut niveau (HSP/OECPR.2021/8, en particulier les paragraphes 3 à 6 de la recommandation 2021/1).

3. Le plan actualisé de mise en œuvre propose une structure complète et adaptable permettant de planifier et de hiérarchiser les activités et les ressources. Il présente une vue d'ensemble de la période quadriennale 2021–2024, tout en proposant des priorités concrètes pour 2022. Il tient compte de l'évolution du contexte, notamment les incidences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), des ressources disponibles, des priorités d'ONU-Habitat pour 2022, telles que définies dans le projet de programme de travail pour 2022, ainsi que de la demande exprimée par les États membres et les acteurs urbains. Il introduit aussi un angle supplémentaire avec la prise en compte du recalibrage proposé du plan stratégique pour la période 2020–2023, tel que soumis à la première réunion du Comité des représentants permanents aux fins d'un examen à mi-parcours de haut niveau.

---

\* HSP/EB.2021/12.

4. Les résultats escomptés de la stratégie de renforcement des capacités ainsi que ses objectifs spécifiques demeurent inchangés. Le but poursuivi, qui tend à structurer le plan de mise en œuvre, est double :

- a) Comblent les lacunes institutionnelles et opérationnelles au sein d'ONU-Habitat pour assurer une coordination, une cohérence et un suivi renforcés des résultats des activités de renforcement des capacités ;
- b) Améliorer la fourniture de services de renforcement des capacités aux États membres, aux autorités locales et à d'autres acteurs urbains clés pour accroître les effets obtenus et assurer une utilisation plus rationnelle des ressources, afin de combler les lacunes dans les capacités.

## II. Établissement des priorités pour la période 2021–2024

5. La stratégie de renforcement des capacités fournit un cadre de renforcement des capacités à long terme, qui va au-delà du plan stratégique actuel d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023. Le plan de mise en œuvre annuel permet au Programme d'établir des priorités, en prenant en compte l'évolution du contexte, les besoins des gouvernements et des autorités locales ainsi que ceux des acteurs urbains, et les ressources qui peuvent être mobilisées.

### A. Réalisations attendues, défis et opportunités pour l'année 2021

6. La première moitié de l'année 2021 a connu une augmentation sans précédent de l'activité numérique, en réponse à la pandémie et au nouvel environnement post-pandémique. On a assisté à une accélération et, au-delà de la numérisation, à une plongée dans le numérique, avec la conversion de produits papier au format numérique et la poursuite sans relâche de la transformation numérique. Une telle transformation exige un changement culturel et une approche stratégique, des processus précis et de nouvelles approches qui engagent les personnes et facilitent l'apprentissage. En 2020, ONU-Habitat a cherché des solutions pour accélérer ses engagements dans le renforcement des capacités numériques, tout en faisant observer que l'insuffisance des ressources empêchait un certain nombre d'initiatives d'atteindre leur plein potentiel.

7. Les principales réalisations attendues en 2021 sont les suivantes :

- a) Axe de travail 1 – Mettre en place des processus internes et externes clairs :
  - i) Examen systématique des nouveaux projets par le Comité d'examen des projets, pour un meilleur alignement sur la stratégie de renforcement des capacités ;
  - ii) Élaboration d'une stratégie interne de renforcement des capacités numériques et d'un guide pour le renforcement des capacités à l'aide d'outils numériques à l'intention du personnel et des partenaires d'ONU-Habitat ;
- b) Axe de travail 2 – Mettre en œuvre des actions prioritaires dynamisatrices aux niveaux national et mondial :
  - i) Développement et promotion du « Nouveau Programme pour les villes Illustré », un manuel qui sert de base à deux cours en ligne innovants et autogérés concernant le Nouveau Programme pour les Villes, développés en interne (janvier 2021). En août 2021, la page web comptait 18 000 vues et 13 000 téléchargements pour la seule version anglaise, ce qui en faisait la sixième page la plus populaire du site web d'ONU-Habitat et la deuxième publication la plus téléchargée pour la période allant de janvier à août 2021. La traduction dans les cinq autres langues officielles de l'Organisation des Nations Unies est en cours, notamment en arabe, grâce au soutien de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale ; en français, grâce au soutien du Gouvernement français ; et en espagnol, grâce à l'organisation Centro Urbano au Mexique et aux volontaires des Nations Unies ;
  - ii) Production d'un guide pour assurer le renforcement des capacités à l'aide d'outils numériques, destiné au personnel et aux partenaires d'ONU-Habitat pour une meilleure mise en œuvre des approches mixtes et numériques au renforcement des capacités (publication prévue en septembre 2021) ;

- iii) Création et administration d'une plateforme pilote d'apprentissage institutionnel (« UN-Habitat Learn », disponible à l'adresse <https://learn.urbanagendaplatform.org/>). La plateforme a été lancée en avril 2020 et développée plus avant pour accueillir davantage de cours en ligne mis au point par ONU-Habitat. Trois cours sont actuellement disponibles sur la plateforme, sur les thèmes suivants : services de base ; logement ; suivi et communication d'informations concernant les objectifs de développement durable ; et normes de protection environnementale et sociale ; et quatre autres cours sont en voie de développement ;
  - iv) Mise au point d'un large éventail d'initiatives d'apprentissage mixte, et collaboration en la matière, dont formation virtuelle, apprentissage autogéré, webinaires, produits numériques et méthodes « traditionnelles » de formation et de renforcement des capacités en présentiel. ONU-Habitat a activement contribué à une équipe spéciale du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU sur l'apprentissage mixte, dans le cadre du soutien élargi fourni aux organismes d'exécution des projets du Compte de l'ONU pour le développement ;
  - v) Participation au projet du Compte pour le développement « Coopération interrégionale pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes », impliquant la coordination du volet de renforcement des capacités et un engagement notable avec les cinq commissions économiques régionales des Nations Unies et les bureaux régionaux d'ONU-Habitat ;
  - vi) Participation à des projets de « centres d'excellence » pour appuyer le développement d'institutions de formation au niveau régional (actuellement en Afrique et en Asie), afin de renforcer les capacités au niveau des pays ;
  - vii) L'intégration d'approches novatrices et la sensibilisation au numérique ont commencé dans les quatre sous-programmes, les cinq programmes phares et les six communautés de pratique d'ONU-Habitat, lancés par la Division des solutions globales pour une meilleure compréhension du numérique dans le renforcement des capacités au sein du Programme ;
  - viii) Mise au point d'un cours de formation en ligne facilité pour le personnel d'ONU-Habitat concernant l'intégration systématique de l'urbanisation dans les évaluations communes de pays au titre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (encore au stade de la conception) ;
- c) Axe de travail 3 – Renforcer les partenariats stratégiques :
- i) Poursuite de la coordination du partenariat de l'Initiative réseau universitaire et réalignement de l'Initiative sur la nouvelle structure d'ONU-Habitat et les communautés de pratique afin de renforcer l'engagement et la coordination des partenariats avec les universités du monde entier ;
  - ii) Établissement ou renforcement de partenariats stratégiques au sein du système des Nations Unies avec le Département des affaires économiques et sociales, l'École des cadres du système des Nations Unies et les cinq commissions économiques régionales ;
  - iii) Établissement et renforcement de partenariats stratégiques avec l'Institut fédéral suisse des sciences et technologies de l'eau (<https://www.eawag.ch/fr/>), l'EAROPH (Eastern Regional Organization for Planning and Housing) (<https://earoph.org/>) et Arcadis (<https://www.arcadis.com/en/>), par l'intermédiaire d'une collaboration interne au sein d'ONU-Habitat tendant au développement de cours en ligne.
8. Les principaux défis et opportunités identifiés en 2021 sont les suivants :
- a) Axe de travail 1 – Mettre en place des processus internes et externes clairs :
    - i) Le personnel du Groupe du développement des capacités et de la formation (CDTU) a, dans une large mesure, concentré ses efforts sur la réponse aux demandes émanant de l'ensemble d'ONU-Habitat tendant à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de projets, de partenariats, d'initiatives et

d'outils de renforcement des capacités qui favorisent l'intégration systématique du renforcement des capacités dans tout le Programme. Ces mesures ont dû être revues à la baisse pour faire place à des actions plus dynamisatrices, limitant ainsi les incidences potentielles, et rendant nécessaire un nouvel établissement des priorités ;

- ii) Parallèlement à cela, le CDTU s'est concentré sur les outils multilingues de renforcement des capacités mondiales liés au Nouveau Programme pour les villes, à même d'appuyer l'intégration systématique de l'urbanisation au niveau des pays, via notamment la planification des Nations Unies. Le temps presse, mais les capacités disponibles sont insuffisantes pour accélérer et intensifier ces efforts, malgré le potentiel élevé des outils produits ;
  - iii) Il n'existe quasiment aucune capacité pour soutenir une analyse approfondie des besoins relatifs au renforcement des capacités aux niveaux national et régional ou des collaborations stratégiques requises, avec notamment les institutions de formation et les universités au niveau mondial ;
- b) Axe de travail 2 – Mettre en œuvre des actions prioritaires dynamisatrices aux niveaux national et mondial :

Une priorité élevée a été accordée aux travaux portant sur le renforcement des capacités numériques, non seulement par choix, mais dû également à la nécessité d'innover et de répondre à l'évolution des modalités de travail pendant la crise de la COVID-19. Il faut des compétences internes pour guider, assurer et coordonner le renforcement des capacités numériques, pour garantir cohérence, innovation et transfert des compétences au personnel, aux fins de soutenir en particulier la transformation des outils en produits numériques pertinents et de développer et administrer les plateformes en ligne nécessaires. Jusqu'à présent, ces compétences n'étaient disponibles que grâce aux services d'un consultant à long terme. Pour aller de l'avant, il est nécessaire de renforcer les effectifs ;

- c) Axe de travail 3 – Renforcer les partenariats stratégiques :

Jusqu'à présent, la capacité à assurer le renforcement des partenariats stratégiques a été ponctuelle uniquement, via des projets et un appui léger au partenariat de l'Initiative réseau universitaire d'ONU-Habitat. C'est là toutefois un axe de travail essentiel qui nécessite davantage de ressources de base, pour mobiliser un réseau plus large de partenaires stratégiques, et en particulier pour intensifier les efforts de renforcement des capacités liés à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes aux niveaux national, régional et mondial.

## B. Évolution du contexte

9. L'absence de progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable, qui s'est ensuivi à une décennie d'action et de résultats pour le développement durable et, plus récemment, les incidences de la COVID-19 n'ont fait qu'accroître la nécessité pour les Nations Unies de se concentrer davantage encore sur le renforcement des capacités, afin de donner à l'ensemble des acteurs les moyens de prendre toutes les mesures requises. La COVID-19 a montré que la numérisation des services et l'apprentissage en ligne sont nécessaires pour aider à accroître la résilience et maximiser la portée.

10. Dans le même temps, les répercussions socio-économiques de la COVID-19 et la réduction des ressources financières disponibles, y compris pour ONU-Habitat, exigent une approche plus stratégique et plus efficace, qui fasse fond également sur le recalibrage du plan stratégique pour la période 2020–2023, à partir de l'approche « à trois lentilles » proposée :

- a) Faire face aux nouvelles vulnérabilités et aux nouveaux risques dans les villes ;
- b) Adapter la fonction et le format des villes pour remédier aux crises actuelles et futures, en termes de résilience et de changements climatiques ;
- c) Créer les conditions requises pour appuyer une reprise urbaine socio-économique à long terme, qui aide à surmonter les inégalités spatiales et à répondre à l'urgence climatique.

11. ONU-Habitat a entamé une analyse de la nature intégrée de ses travaux, notamment les résultats du plan stratégique, les nouvelles données et les connaissances issues de sa base de données mondiale sur la COVID-19 (CitiIQ), la note de synthèse du Secrétaire général intitulée « La COVID-19 dans un monde urbain » et les conclusions et recommandations de la récente publication d'ONU-Habitat intitulée « Villes et pandémies : vers un avenir plus juste, plus vert et plus sain », qui constituent autant d'outils permettant à ONU-Habitat de mieux hiérarchiser ses travaux de renforcement des capacités.

### C. Définition des prochaines étapes

12. Compte tenu de l'évolution du contexte, ainsi que de la première réunion du Comité des représentants permanents aux fins d'un examen à mi-parcours de haut niveau et des recommandations qui en découlent, les principaux ajustements sont notamment les suivants :

- a) Poursuivre l'intégration du renforcement des capacités dans la programmation et l'assurance de la qualité afin d'accroître également l'impact des résultats du plan stratégique, de la manière suivante ;
  - i) Se concentrer sur l'examen et la co-crédation de nouveaux projets au sein du Comité d'examen des projets, en veillant à la qualité et à l'alignement sur la stratégie de renforcement des capacités ;
  - ii) Utiliser des modules prioritaires de renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable, en conformité avec le Catalogue de services 2020 d'ONU-Habitat ;
- b) Intensifier la promotion de l'innovation et des nouvelles technologies pour le renforcement des capacités par les moyens suivants :
  - i) Poursuivre le développement de la plateforme d'apprentissage en ligne d'ONU-Habitat, en proposant des formations structurées de renforcement des capacités ;
  - ii) Collaborer avec des institutions de formation spécialisées, à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, pour diffuser les outils d'ONU-Habitat ;
- c) Renforcer l'engagement des parties prenantes et les partenariats par les moyens suivants :
  - i) Poursuivre l'alignement du partenariat de l'Initiative réseau universitaire sur les communautés de pratique ;
  - ii) Développer et encourager des collaborations innovantes à long terme avec des institutions spécialisées et des organisations du secteur privé ;
- d) Faciliter le dialogue avec les États membres et les parties prenantes sur la meilleure manière d'accroître le financement pour les activités de renforcement des capacités, en particulier, dans les pays en développement et les milieux fragiles, en examinant une variété de sources de financement permettant d'alimenter et de multiplier ces activités, notamment par les moyens suivants :
  - i) Mobiliser des « champions » parmi les États membres, les réseaux mondiaux d'associations professionnelles et académiques, et les organisations internationales ;
  - ii) Profiter du Forum urbain mondial et de la réunion de haut niveau consacrée à l'évaluation des progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les Villes, qui se tiendra lors de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, en 2022, pour mobiliser et façonner de nouvelles initiatives.

13. La présente version du plan de mise en œuvre pour la période 2021–2024 actualise les actions précédemment définies pour cette période, conformément au recalibrage du plan stratégique pour la période 2020–2023, en précisant les priorités pour l'année 2022 en particulier et en incluant des actions nouvelles ou révisées le cas échéant. Les catégories ont été ajustées de manière à clarifier ce qui se fait avec les ressources de base existantes (budget ordinaire pour le personnel uniquement) et ce qui se ferait si des ressources supplémentaires étaient disponibles, qu'elles soient ou non strictement assignées à des fins spécifiques.

14. Les trois catégories d'action suivantes figurent dans le tableau détaillé qui commence à la page 8 :

- a) Vert : priorité pour une action immédiate dans les limites des ressources de base existantes ;
- b) Orange : actuellement en attente, mais prioritaire pour une action immédiate lors de la mise à disposition de ressources supplémentaires, qu'elles soient ou non strictement assignées à des fins spécifiques ;
- c) Rouge : actuellement en attente, deuxième rang de priorité, pour une action à moyen terme lors de la mise à disposition de ressources supplémentaires, qu'elles soient ou non strictement assignées à des fins spécifiques.

15. Le plan de mise en œuvre indique également le statut de bon nombre de grandes initiatives et actions déjà menées par ONU-Habitat.

## D. Développement de trois axes de travail parallèles

16. Le plan de mise en œuvre pour la période 2021–2024 prévoit trois axes de travail, qui doivent être développés en parallèle. Compte tenu de la rapide évolution du contexte, ces axes sont affinés et ciblés plus précisément comme suit :

- a) Axe de travail 1 – Intégration du renforcement des capacités en tant que fonction transversale dans les travaux opérationnels et normatifs d'ONU-Habitat (précédemment « Mettre en place des processus internes et externes clairs ») :
  - i) Créer une communauté de pratique au sein d'ONU-Habitat ainsi que d'un réseau de partenaires aux fins de renforcer les capacités et compétences internes en matière de formation et d'apprentissage, de partager les bonnes pratiques et les enseignements tirés, et d'intégrer systématiquement la stratégie de renforcement des capacités dans tous les processus du Programme ;
  - ii) Veiller à ce que le renforcement des capacités soit pleinement intégré à l'élaboration et à l'examen des nouveaux programmes opérationnels et normatifs (par exemple, par l'intermédiaire du Comité d'examen des programmes), en tirant parti des fonds existants ;
  - iii) Mettre en place une approche de « guichet unique » pour traiter les demandes liées au renforcement des capacités et aux services de conseil en matière d'urbanisme, avec des délais de réponse garantis de la part de professionnels chevronnés de l'urbanisme ;
  - iv) Créer, le cas échéant, des modules d'actions prioritaires pour la mobilisation des ressources, en étroite collaboration avec le Bureau des relations extérieures, en permettant au renforcement interne des capacités de promouvoir la mise en œuvre de la stratégie ;
- b) Axe de travail 2 – Promouvoir l'innovation pour le renforcement des capacités, en particulier l'utilisation d'outils et d'approches numériques de renforcement des capacités (précédemment « Mettre en œuvre des actions prioritaires dynamisatrices aux niveaux national et mondial ») :
  - i) Identifier les outils normatifs prioritaires à transformer en produits de renforcement des capacités ;
  - ii) Mettre au point des outils numériques d'apprentissage concernant la dimension urbaine des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes et leur intégration dans les processus de planification appuyés par les Nations Unies au niveau des pays ;
  - iii) Se concentrer sur des solutions numériques accessibles pour le renforcement des capacités en ligne, en développant des plateformes et des outils de formation en ligne, encadrés par le guide pour assurer le renforcement des capacités à l'aide d'outils numériques, dont l'élaboration était quasiment parachevée en septembre 2021 ;

- c) Axe de travail 3 – Renforcer les partenariats stratégiques :
- i) Développer des partenariats stratégiques avec les principaux groupes de parties prenantes, les institutions de formation et les réseaux universitaires aux fins de stimuler l'innovation nécessaire et de mobiliser un soutien pour l'examen des besoins concernant le renforcement des capacités et le financement d'initiatives à fort impact pour les gouvernements et les acteurs urbains, à l'appui de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ;
  - ii) Veiller à ce que l'intégration du renforcement des capacités soit effectuée en coordination avec d'autres organismes des Nations Unies, à l'appui de la mise en œuvre de la stratégie à l'échelle du système des Nations Unies sur le développement urbain durable.

## E. Groupes cibles

17. L'objectif du plan de mise en œuvre demeure le renforcement général des capacités des États membres et des acteurs urbains. Les efforts se concentreront toutefois plus délibérément sur les pays moins développés et les contextes fragiles, où le besoin d'action immédiate et de soutien au renforcement des capacités est élevé. Il est en outre nécessaire de renforcer les capacités internes d'ONU-Habitat, pour veiller notamment à ce que le renforcement des capacités soit systématiquement utilisé comme un instrument clé pour multiplier les effets des travaux tant opérationnels que normatifs du Programme.

## III. Coordination et suivi

18. Le rôle du Groupe du développement des capacités et de la formation (CDTU) de la Division des solutions globales, qui relève du Service de l'élaboration des programmes, est d'améliorer le contrôle de la qualité, d'appuyer la coordination ainsi que l'intégration systématique et le suivi du renforcement des capacités au sein d'ONU-Habitat, d'encourager l'innovation au service de l'apprentissage, de faciliter au niveau des pays les nouvelles initiatives susceptibles d'être reproduites et menées à plus grande échelle, et de constituer un référentiel bien organisé et efficace des meilleures pratiques internes et externes.

19. Si la stratégie de renforcement des capacités d'ONU-Habitat est systématiquement appliquée dans l'ensemble du Programme, le CDTU fait office de « charnière » entre les activités normatives et les activités opérationnelles en supervisant et en guidant les besoins, les méthodes, les approches et les outils relatifs au renforcement des capacités, dans le respect du rôle fondamental joué par le Service de l'élaboration des programmes. Le plan de mise en œuvre identifie des approches, actions et activités spécifiques pour assurer un ancrage institutionnel homogène du développement des capacités en tant que fonction transversale dans l'ensemble du Programme.

20. Le Groupe s'appuie sur les ressources humaines et financières existantes, les compétences et les outils disponibles au sein du Programme, et renforce la collaboration horizontale entre toutes ses divisions, consolidant ainsi une approche globale au renforcement des capacités, du niveau stratégique à la mise en œuvre aux niveaux national et régional.

21. Le Groupe requiert un ensemble minimal de ressources humaines et financières pour son équipe de base. La capacité de base actuelle, financée par le budget ordinaire, est de deux postes P-2, un poste P-3 et un poste P-5. Le titulaire du poste P-5 (Chef de Groupe) fait également office de Coordonnateur du sous-programme 4. Les initiatives présentement menées par le Groupe peuvent être poursuivies avec les effectifs actuels, mais la portée des travaux est inévitablement limitée. Pour coordonner la mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités, appuyer la transformation des outils de renforcement des capacités en des services en ligne pertinents, et fournir un soutien proactif à l'ensemble du Programme, le Groupe a besoin de deux personnes supplémentaires.

22. L'internalisation des compétences relatives au renforcement des capacités numériques sera essentielle à la mise en place d'un soutien numérique accru. Une proposition de plateforme d'apprentissage institutionnel durable a été élaborée. Cette plateforme constituerait la base de la numérisation des principaux outils normatifs et de leur transformation en une offre en ligne coordonnée et pertinente, gérée en interne.

23. Pour satisfaire aux efforts de coordination, de sensibilisation et d'innovation nécessaires à la réalisation de la stratégie de renforcement des capacités, il est urgent de chercher des ressources extrabudgétaires qui permettraient le recrutement d'un fonctionnaire P-4 chargé de coordonner le plan de mise en œuvre, et d'un P-2 supplémentaire, expert en renforcement des capacités numériques.

## IV. Fonds budgétaires supplémentaires requis pour l'année 2022

24. L'estimation des fonds budgétaires supplémentaires requis pour l'année 2022 se présente comme suit :

- a) Recrutement d'un fonctionnaire P-4 (comme proposé initialement pour 2022) et d'un fonctionnaire P-2, tous deux chargés de coordonner la mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités et d'accompagner le développement d'une offre en ligne d'outils et de produits de renforcement des capacités (ressources extrabudgétaires) :
  - i) Poste P-4 pour la mise en œuvre et le suivi de la stratégie de renforcement des capacités : 225 000 dollars ;
  - ii) Poste P-2 à l'appui de la numérisation des outils de renforcement des capacités : 145 000 dollars ;
- b) Services de conseil pour préparer ce qui suit :
  - i) Étude de faisabilité pour déterminer comment le CDTU pourrait être transformé en un centre d'excellence virtuel, attaché à la dimension urbaine des objectifs de développement durable et au Nouveau Programme pour les Villes, connu et reconnu tant en interne qu'en externe, et dont l'échelle correspondrait aux besoins en matière de renforcement des capacités exprimés par les États membres ;
  - ii) Stratégie de partenariat et de financement ;Total pour les services de conseil requis pour préparer l'étude de faisabilité et la stratégie de partenariat et de financement : 40 000 dollars ;
- c) Services de conseil spécialisés pour la transformation de cinq produits normatifs clés en outils numériques de renforcement des capacités et d'apprentissage : 72 000 dollars ;
- d) Coût total pour l'année 2022 : 482 000 dollars.



## Plan détaillé de mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités d'ONU-Habitat pour la période 2021–2024

		Établissement des priorités				Exemples d'activités clés prévues pour 2022
		A1	A2	A3	A4	
1	Objectif : Comblent les lacunes institutionnelles et opérationnelles au sein d'ONU-Habitat pour assurer une coordination et une cohérence renforcées ainsi qu'un meilleur suivi des résultats.					
1.1	Ancrage institutionnel du renforcement des capacités en tant que fonction transversale afin de permettre une coordination et une collaboration horizontales et verticales efficaces et d'élargir progressivement l'étendue et la portée, ainsi que la qualité des services de renforcement des capacités fournis par ONU-Habitat					
1.1.1	<p><b>Messages institutionnels coordonnés, approches et compétences adaptés appuyant l'intégration systématique du renforcement des capacités et l'apprentissage dans l'ensemble des activités d'ONU-Habitat</b></p> <p><u>Mesures de mise en œuvre</u></p> <p>Affiner et systématiquement intégrer les objectifs et les bonnes pratiques concernant le renforcement des capacités dans l'ensemble des activités d'ONU-Habitat, notamment par l'élaboration de lignes directrices internes et l'organisation d'ateliers internes</p> <p>Développer le volet « Renforcement des capacités » d'un système de gestion des connaissances à l'échelle du Programme afin de renforcer les connaissances et de créer, entretenir et adapter les capacités du personnel d'ONU-Habitat et de ses bureaux</p>					☑ Poursuite des travaux sur la gestion des connaissances au sein d'ONU-Habitat et coordination du renforcement des capacités par des communautés de pratique
1.1.2	<p><b>Politiques et orientations visant à faire du renforcement des capacités une fonction transversale dans la conception et la mise en œuvre de projets</b></p> <p><u>Mesures de mise en œuvre</u></p> <p><del> Définir la répartition organisationnelle des rôles, des responsabilités et de l'obligation de rendre des comptes pour les composantes du renforcement des capacités au sein d'un programme et/ou d'un projet (par la méthode RACI) [SUPPRIMÉ].</del></p> <p>Désigner les points focaux pour le renforcement des capacités dans chaque groupe et section d'ONU-Habitat</p> <p>Mettre en place des processus et établir des normes, et procéder notamment à une attribution claire des fonctions, du personnel, des ressources et des protocoles au niveau d'ONU-Habitat pour garantir une collaboration intersectorielle et interservices efficace</p> <p>La Directrice exécutive publiera un mémorandum annonçant l'adoption du renforcement des capacités en tant que fonction transversale au niveau du Programme [FAIT]</p> <p>Circonscrire un portefeuille de renforcement des capacités à l'échelle du Programme et mettre au point un programme d'engagements, en se concentrant sur les initiatives pouvant avoir une valeur stratégique catalytique ; Déterminer la demande de renforcement des capacités et les initiatives déjà prévues ou inscrites au programme de travail annuel, dans le cadre des sous-programmes du Programme et dans le plan stratégique pour la période 2020-2023, en précisant les domaines thématiques, les cibles et les types d'outils perçus comme pertinents</p>					☑ Autres processus de mise en œuvre visant à établir le renforcement des capacités en tant que fonction transversale dans la conception et la mise en œuvre des projets

		Établissement des priorités				Exemples d'activités clés prévues pour 2022
		A1	A2	A3	A4	
1.1.3	<p><b>Besoins en matière de renforcement des capacités pour faciliter l'évaluation et l'approbation des projets, et assurer la cohérence de l'ensemble des activités d'ONU-Habitat</b></p> <p><u>Mesures de mise en œuvre</u></p> <p>Intégrer des marqueurs du renforcement des capacités dans le développement des programmes et les procédures du Comité d'examen des projets [RÉVISÉ]</p>					☑ Marqueurs du renforcement des capacités à intégrer dans la procédure du Comité d'examen des projets
1.1.4	<p><b>Groupe du développement des capacités et de la formation (CDTU) pleinement opérationnel, coordonnant la mise en œuvre effective de la stratégie d'ONU-Habitat pour le renforcement des capacités, et présentant dans le même temps des perspectives de croissance pour appuyer la fonction de « centre d'excellence » du Programme</b></p> <p><u>Mesures de mise en œuvre</u></p> <p>Mobiliser des ressources pour élargir l'équipe du CDTU, en vue de la mise en œuvre de fonctions supplémentaires</p> <p>Entreprendre une étude de faisabilité pour déterminer comment le CDTU pourrait être transformé en un centre d'excellence virtuel, connu et reconnu tant en interne qu'en externe, et dont l'échelle correspondrait aux besoins en matière de renforcement des capacités exprimés par les États membres</p>					
						☑ L'étude de faisabilité sera lancée si des ressources supplémentaires sont mises à disposition
1.2	Conception et mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités cohérents, intégrés et axés sur le long terme, et dont les résultats peuvent être suivis dans le temps					
1.2.1	<p><b>Soutien au quotidien du volet « Renforcement des capacités » de l'élaboration des programmes dans l'ensemble d'ONU-Habitat, pour l'application d'une approche cohérente et coordonnée au renforcement des capacités</b></p> <p><u>Mesures de mise en œuvre</u></p> <p>Appuyer toutes les demandes liées au renforcement des capacités qui émanent des gestionnaires de programmes au siège et dans les bureaux nationaux et régionaux ; assurer le suivi des besoins ainsi que des initiatives et projets à venir</p> <p>Intégrer des composantes efficaces relatives au renforcement des capacités dans les programmes phares d'ONU-Habitat et d'autres programmes mondiaux afin de tirer parti de leurs activités et impacts et d'assurer leur durabilité</p>					
						☑ L'engagement se poursuit en 2022, dans les limites du temps à la disposition du personnel, l'accent étant clairement placé sur les priorités institutionnelles dans le cadre du recalibrage du plan stratégique pour la période 2020–2023
1.2.2	<p><b>Suivi homogène des objectifs et des activités de renforcement des capacités établi au niveau de l'élaboration des programmes</b></p> <p><u>Mesures de mise en œuvre</u></p> <p>Organiser des sessions de formation interne sur le renforcement des capacités avec le soutien d'institutions de formation spécialisées</p> <p>Mettre en place des processus d'échange systématique d'informations entre les chefs de projet et le CDTU</p>					
						☑ Engagement continu dans le développement des programmes, dans le cadre d'une approche à la demande ; un engagement plus systématique, prospectif et

		Établissement des priorités				Exemples d'activités clés prévues pour 2022
		A1	A2	A3	A4	
1.2.3	Engager des discussions avec les sections et les points focaux concernés pour identifier tant les besoins en matière de renforcement des capacités que les domaines de collaboration, en fonction des objectifs de chaque programme	■	■	■	■	exhaustif nécessitera des ressources additionnelles
	Encourager le développement homogène du renforcement des capacités au sein des sous-programmes, en s'appuyant sur des outils éprouvés					
	<b>Renforcement institutionnel des capacités identifié et rendu facilement accessible dans l'ensemble d'ONU-Habitat pour aider à l'élaboration et à l'exécution des programmes</b>					
	<u>Mesures de mise en œuvre</u>					
	Recenser et promouvoir les bonnes pratiques et méthodes relatives au renforcement des capacités	■	■	■	■	☑ Poursuite des activités en cours, par exemple par le biais du renforcement des capacités numériques et des partenariats stratégiques
	Revoir et évaluer le potentiel des produits normatifs, tels que les outils et les notes d'orientation, pour vérifier dans quelle mesure ils sont à même d'apporter un appui aux activités de renforcement des capacités	■	■	■	■	
	Créer et administrer une base de données des services et outils de renforcement des capacités existants, et donner des avis sur la nécessité et les possibilités de développer de nouveaux outils	■	■	■	■	
2	Objectif : Améliorer la fourniture de services de renforcement des capacités aux États membres, aux autorités locales et à d'autres acteurs urbains clés s'agissant de remédier au déficit de capacités, aux fins d'accroître les effets obtenus et d'assurer une utilisation plus rationnelle des ressources					
2.1	Développement d'une « série de services » de renforcement des capacités, largement diffusée et mise à la disposition des partenaires et des bénéficiaires					
2.1.1	<b>Exigences concernant les capacités au centre d'un examen continu pour mettre en exergue les domaines assortis du plus grand impact potentiel</b>					
	<u>Mesures de mise en œuvre</u>					
	Accroître la collaboration avec les bureaux régionaux, y compris les commissions économiques et sociales régionales des Nations Unies	■	■	■	■	☑ Poursuite de l'engagement auprès des commissions économiques et sociales régionales des Nations Unies et autres acteurs régionaux clés, s'agissant notamment de la mise en œuvre et du suivi du Nouveau Programme pour les villes, ainsi que de la communication d'informations le concernant
	Établir un mécanisme pour recenser et suivre les besoins en matière de renforcement des capacités (base de données sur les besoins en matière de renforcement des capacités)		■	■	■	

		Établissement des priorités				Exemples d'activités clés prévues pour 2022
		A1	A2	A3	A4	
2.1.2	<p><b>Optimisation des outils existants de renforcement des capacités et exploitation de l'innovation numérique pour le renforcement des capacités</b></p> <p><u>Mesures de mise en œuvre</u></p> <p>Recenser les outils existants et actualisés de renforcement des capacités dans l'ensemble de l'organisation qui peuvent être améliorés et diffusés plus largement [RÉVISÉ]</p> <p>Coordonner le développement de produits d'apprentissage en ligne en vue de leur intégration dans une plus ample stratégie numérique menée à l'échelle du Programme</p> <p>Créer une stratégie d'apprentissage numérique interne pour évaluer le potentiel de la technologie et de l'innovation dans la planification, la conception et la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités en ligne, recenser et évaluer les expériences, tirer des enseignements de leurs résultats, mettre en évidence la viabilité technique et assurer l'articulation avec les initiatives connexes existantes à ONU-Habitat</p> <p>Proposer diverses approches pilotes au renforcement des capacités numériques</p> <p>Utiliser la stratégie d'apprentissage numérique pour garantir une approche stratégique au renforcement des capacités en ligne. Utiliser des outils similaires et œuvrer à la mise en place d'une plateforme d'apprentissage numérique à l'échelle du Programme permettra à l'organisation de créer des synergies entre les projets, de fonctionner de manière plus économique, de s'approprier les produits et de renforcer la capacité à gérer le développement de futurs produits</p> <p>Contribuer à une équipe spéciale qui sera créée dans le but de mettre au point une stratégie numérique pour ONU-Habitat, aux fins de soutenir et d'intégrer le volet « Renforcement des capacités » (apprentissage en ligne et numérisation de certains outils) et d'accroître la coordination dans l'ensemble du Programme, pour maximiser la gestion des connaissances à l'appui du renforcement des capacités et de la présence numérique (collaboration entre la Division des relations extérieures, de la stratégie, des connaissances et de l'innovation, la Division des solutions globales et le Service de la gestion, de services consultatifs et de la conformité)</p>					
						<p>☑ Diffusion et mise en application du guide pour assurer le renforcement des capacités à l'aide d'outils numériques (lancement prévu fin 2021 pour le personnel et les partenaires d'ONU-Habitat)</p>
						<p>☑ Poursuite du développement des outils de renforcement des capacités en ligne</p> <p>☑ Administration et développement plus poussé du système de gestion en ligne de la plateforme « UN-Habitat Learn », lancée en 2021 (quatre cours en ligne autogérés sont déjà disponibles et six autres sont prévus)</p> <p>☑ Poursuite de l'innovation dans la production d'outils de renforcement des capacités</p> <p>☑ Développement du volet « Renforcement des capacités » de la stratégie de transformation numérique d'ONU-Habitat</p> <p>☑ Poursuite des partenariats stratégiques avec les organismes des Nations Unies concernant les capacités numériques, ainsi qu'initié en 2021 avec le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies</p>
2.1.3	<p><b>Adaptation ou achèvement des modules de formation et de renforcement des capacités aux fins de développer et d'administrer une série/un dispositif institutionnel complet tendant au renforcement des capacités</b></p> <p><u>Mesures de mise en œuvre</u></p> <p>Assurer la coordination avec les bureaux nationaux et régionaux afin d'identifier les domaines prioritaires pour le renforcement des capacités</p>					

		Établissement des priorités				Exemples d'activités clés prévues pour 2022
		A1	A2	A3	A4	
	Faire correspondre les lacunes identifiées en matière de capacités avec le développement prioritaire d'outils de renforcement des capacités					
	Élaborer un programme mondial de renforcement des capacités pour chercher des financements tendant au développement de nouveaux outils et à la mise à jour des outils existants					
	Rédiger un descriptif de projet pour le programme mondial de renforcement des capacités, élaboré dans le cadre d'un processus consultatif et inclusif comprenant un dialogue entre les groupes, les services et le Conseil exécutif d'ONU-Habitat					
2.2	Mise en œuvre d'une approche transversale de renforcement des capacités, comme indiqué dans la stratégie de développement urbain durable à l'échelle du système des Nations Unies					
2.2.1	<p><b>Il convient d'accorder au renforcement des capacités, qui est une fonction essentielle des Nations Unies, un rang de priorité plus élevé dans le cadre des programmes régionaux, sous-régionaux et nationaux et de le concevoir comme un effort systémique soutenu qui accompagne le travail effectué dans les domaines thématiques clés</b></p> <p><u>Mesures de mise en œuvre</u></p> <p>Déployer la stratégie à l'échelle du système des Nations Unies sur le développement urbain durable et utiliser l'analyse commune de pays et les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour offrir des possibilités concrètes de garantir l'intégration du renforcement des capacités, de manière concertée avec les autres organismes des Nations Unies. Il convient de mettre l'accent sur ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Compiler les besoins en matière de renforcement des capacités liés aux données urbaines pour disposer d'une solide base de données factuelles et pour que les liens qui unissent les programmes, les objectifs et les cibles au niveau mondial soient bien mis en évidence</li> <li>▪ Apporter un appui à la formulation de politiques intégrées</li> <li>▪ Renforcer le potentiel de mobilisation des ressources internes et la capacité budgétaire et mettre en place des institutions fortes et responsables et des mécanismes de gouvernance participative</li> <li>▪ Appuyer la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local</li> <li>▪ Concevoir un module de formation interne sur les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les analyses communes de pays</li> <li>▪ Intensifier les consultations et la collaboration avec les bureaux nationaux et régionaux de manière à optimiser la contribution d'ONU-Habitat à la programmation stratégique au niveau des pays grâce au renforcement des capacités</li> </ul>					<ul style="list-style-type: none"> <li>☑ Rédaction d'une note d'orientation pour l'intégration du développement urbain durable dans le processus relatif aux analyses communes de pays et aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable</li> <li>☑ Mise en œuvre d'un cours en ligne facilité pour le personnel d'ONU-Habitat sur les analyses communes de pays et les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, en partenariat avec l'École des cadres du système des Nations Unies (UNSSC).</li> <li>☑ Appui adapté aux pays et aux régions en fonction des ressources disponibles</li> </ul>

		Établissement des priorités				Exemples d'activités clés prévues pour 2022
		A1	A2	A3	A4	
2.2.2	<p><b>Le renforcement des capacités lié aux données urbaines permet de disposer d'une solide base de données factuelles et de bien mettre en évidence les liens qui unissent les programmes, les objectifs et les cibles au niveau mondial</b></p> <p><u>Mesures de mise en œuvre</u></p> <p>Intensifier les activités de renforcement des capacités au niveau institutionnel, relatives aux données urbaines</p>					<p>☑ Poursuite du développement de cours sur la plateforme d'apprentissage en ligne d'ONU-Habitat concernant le suivi de l'objectif de développement durable n° 11 et ses cibles</p> <p>☑ Appuyer les activités de renforcement des capacités liées au cadre mondial de suivi urbain à l'échelle du système des Nations Unies</p>
2.2.3	<p><b>Les partenariats avec les organisations d'apprentissage et de formation des Nations Unies sont renforcés</b></p> <p><u>Mesures de mise en œuvre</u></p> <p>Établir des programmes de coopération à long terme avec des organisations telles que l'École des cadres du système des Nations Unies, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et l'Université des Nations Unies</p>					<p>☑ Poursuivre et renforcer la collaboration avec UNSSC, UNITAR et d'autres organisations d'apprentissage et de formation pertinentes des Nations Unies</p>
2.3	Renforcement de l'engagement auprès des institutions de formation et des universités					
2.3.1	<p><b>La collaboration avec des universités du monde entier est élargie et mieux coordonnée</b></p> <p><u>Mesures de mise en œuvre</u></p> <p>Diffuser les outils et les instruments normatifs et opérationnels d'ONU-Habitat et leur utilisation dans les activités prévues au programme</p> <p>Collaborer avec les chercheurs, les coentreprises de recherche, et les centres de technologie et d'innovation pour le renforcement des capacités, l'apprentissage en ligne, les webinaires et les produits pédagogiques certifiés par ONU-Habitat, notamment les cours en ligne ouvert à tous.</p> <p>Concevoir un appel ouvert aux universités afin qu'elles expriment leur intérêt pour des thèmes précis du renforcement des capacités, par rapport auxquels elles sont en mesure de fournir des services solides dans des domaines thématiques liés au Nouveau Programme pour les villes, à l'objectif de développement durable n° 11 et au plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023. Cet appel sera suivi de l'élaboration d'un accord-cadre standard avec les universités.</p>					<p>☑ Poursuite de la coordination du partenariat de l'Initiative réseau universitaire</p> <p>☑ Mise en œuvre d'une feuille de route pour coordonner l'engagement auprès des universités en préparation du Forum mondial urbain</p> <p>☑ La poursuite de la collaboration avec les chercheurs, les coentreprises de recherche, et les centres de technologie et d'innovation pour le renforcement des capacités exige des ressources additionnelles</p>

		Établissement des priorités				Exemples d'activités clés prévues pour 2022
		A1	A2	A3	A4	
2.3.2	Créer un programme « Chaires ONU-Habitat » pour l'urbanisation durable, inspiré du programme Chaires UNESCO, pour diriger le développement de l'apprentissage et de l'enseignement réguliers et de la recherche sur les questions thématiques pertinentes liées à l'urbanisation mondiale, avec notamment des activités prévues au programme et des activités non prévues au programme (par exemple, séminaires, stages ou projets communautaires). Il est prévu que les résultats de cette initiative soutiennent les travaux normatifs et programmatiques d'ONU-Habitat, y compris aux niveaux national et régional. Cette démarche permettra de mobiliser des fonds et de multiplier les possibles programmes de coopération et synergies sur le terrain, avec des résultats tant sur le plan pratique que sur le plan du renforcement des capacités.					
	<b>Les bureaux d'ONU-Habitat et les centres d'excellence régionaux et sous-régionaux sont soutenus</b> <u>Mesures de mise en œuvre</u>					
	<p>Circonscrire le profil, les moyens, les points forts et les domaines de prestation de services de renforcement des capacités des institutions de formation, et préparer une réunion d'experts pour définir des ordres du jour communs et des projets conjoints. Réaliser un inventaire interne des institutions qui ont collaboré ou collaborent avec les différents groupes d'ONU-Habitat, y compris les bureaux régionaux. Il s'agit notamment, mais non exclusivement, de l'engagement des centres nationaux à créer des capacités au niveau national dans les pays en développement, qui devrait déboucher sur des processus mis en œuvre localement tendant à renforcer la capacité des villes et des gouvernements locaux et nationaux.</p> <p>Dans le cadre du programme mondial de renforcement des capacités (2.1.3), engager ces institutions dans un accord de partenariat fondé sur un appel à manifestation d'intérêt ouvert et compétitif pour développer, financer et mettre en œuvre des activités de renforcement des capacités nationales, régionales et mondiales afin de soutenir la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de l'objectif de développement durable n° 11.</p> <p>Poursuivre la mise en œuvre directe des projets du centre d'excellence, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appuyer la création d'un centre d'excellence sur le logement et la durabilité urbaine dans les pays de la région de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo), en appliquant une approche transversale pilote au sein d'ONU-Habitat, qui implique une expertise en matière de données, de logement, de gestion des terres et de renforcement des capacités, par le biais d'un processus innovant visant à renforcer les capacités institutionnelles des universités et à développer des partenariats institutionnels et stratégiques.</li> <li>▪ Solidifier le partenariat avec le Centre international d'études urbaines (République de Corée), et faire fond sur cette expérience pour développer plus avant des approches similaires dans d'autres régions</li> <li>▪ Continuer d'encourager le partenariat entre ONU-Habitat et le Centre for Liveable Cities de Singapour</li> </ul>					<p>☑ Poursuite de l'engagement dans la mise en œuvre de projets existants tels que le centre d'excellence de l'UEMOA et le Centre international d'études urbaines</p> <p>☑ Un engagement plus poussé avec des ressources supplémentaires</p>
2.4	Créer de vastes coalitions aux fins de mobiliser les capacités et les ressources requises pour un impact maximal et de tirer parti des activités de renforcement des capacités à une échelle correspondant aux besoins, de manière à garantir une urbanisation durable et la concrétisation de la dimension urbaine des objectifs de développement durable					





		Établissement des priorités				Exemples d'activités clés prévues pour 2022
		A1	A2	A3	A4	
2.4.4	Effectuer un inventaire de l'engagement du secteur privé au sein des différents groupes, services et bureaux régionaux d'ONU-Habitat, en évaluant le potentiel et les limites, dont les enseignements tirés à ce jour et les recommandations					
	Consolider et développer plus avant le partenariat en cours avec Arcadis, qui fête actuellement son dixième anniversaire, et le structurer comme un modèle pour la mise en œuvre conjointe du renforcement des capacités et de l'assistance technique de suivi					
	<b>Collaborer avec des organisations non gouvernementales, des institutions axées sur l'individu et des groupes professionnels locaux ayant une expérience dans la fourniture d'une assistance technique</b> <u>Mesures de mise en œuvre</u>					
	Créer une base de données de partenaires du renforcement des capacités et de formateurs urbains issus de groupes communautaires et d'organisations non gouvernementales aux fins de faciliter les échanges et les partenariats à tous les stades du cycle de projet et de répondre aux besoins de renforcement des capacités au niveau local					
	Organiser une réunion mondiale pour rassembler les organisations non gouvernementales ayant l'habitude de travailler avec les communautés urbaines et les gouvernements locaux et nationaux dans le domaine du logement et du développement urbain, aux fins d'étendre les pratiques et de jeter les bases d'un programme commun et d'initiatives de partenariat tendant à la réalisation des objectifs du Nouveau Programme pour les villes et de l'objectif de développement durable n° 11 au niveau local par le renforcement des capacités en combinaison avec une assistance technique					
	Élaborer des lignes directrices normalisées permettant à ONU-Habitat de collaborer avec les secteurs non gouvernementaux et communautaires s'agissant du renforcement des capacités, et notamment avec les membres accrédités et non accrédités d'ONU-Habitat. Les lignes directrices devraient contenir les procédures tendant à l'établissement de nouveaux partenariats en interne et des listes de contrôle pratique, étape par étape, pour maximiser les possibilités de partenariat tout au long du cycle de projet					
2.4.5	<b>Aider les États membres dans leurs efforts visant à mobiliser des ressources humaines et financières pour élaborer et mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités</b> <u>Mesures de mise en œuvre</u>					
	Organiser un « dialogue sur le financement » lors du Forum mondial urbain [AJOUTÉ]					
	Appuyer le développement de projets à la demande des États membres					
	Accroître le financement du renforcement des capacités, en particulier dans les pays en développement et les milieux fragiles, en examinant différentes sources de financement et en tirant parti des efforts de renforcement des capacités.					☞ Évaluations du renforcement des capacités et dialogues sur le financement aux niveaux national ou sous-régional